

VIELLE SAINT-GIRONS



LOU GARDE CAMPÈSTRE

n° 239



LE MOT DU MAIRE

Le printemps est généralement le temps du vote des budgets communaux. Aussi, je vous présente les grandes lignes de mon premier budget voté en tant que Maire de la commune.

LE BUDGET 2019

● Gel de la pression fiscale

La municipalité s'est engagée à ne pas modifier la pression fiscale : pour la 11^{ème} année consécutive, les taux de taxes communales n'augmenteront pas. Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation est de 14,93 %, celui de la taxe sur le foncier bâti est de 17,91 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti est de 36,33 %. Pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, les taux communaux se situent dans la fourchette moyenne des taux des communes de Côte Landes Nature. Pour la taxe sur le foncier non bâti, le taux communal est celui le plus bas parmi les 10 communes de la communauté de communes.

● Budget 2019 ambitieux en investissement

Le budget 2019 bénéficie des bons résultats budgétaires de l'année 2018 ; la progression du résultat d'exploitation provenant notamment des ventes de bois et d'un rôle fiscal complémentaire, a dépassé 530 000 € soit 17% des recettes de fonctionnement.

En 2019, les charges de gestion seront maîtrisées afin de faire face à un avenir incertain lié à la suppression progressive de la taxe d'habitation et le manque de visibilité des projets portés par la communauté de communes.

L'équilibre budgétaire s'établit à 4 442 998 € en fonctionnement et 3 203 938 € en investissement. Nous pouvons donc réaliser, sans recours à l'emprunt, les projets attendus par les Viellois Saint-Gironnais tels que l'aménagement de la salle polyvalente, le projet de revitalisation du centre bourg de Saint-Girons, ainsi que l'extension et le réaménagement de l'école qui a mal vieilli.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Cette année, la cérémonie du 8 mai, commémorant la victoire des alliés et la fin de la seconde guerre mondiale aura lieu au Monument aux Morts de Linxe à 11 h 00 en raison des travaux d'aménagement du centre bourg de Saint-Girons.

Ce moment de recueillement réunira, comme chaque année, ceux qui n'oublient pas les drames et les sacrifices de la guerre 39 – 45.

La section des Anciens Combattants de Vielle-Saint-Girons convie la population et les enfants des écoles à Linxe.

Une messe aura lieu à Lesperon à 9 h 30.

ELECTIONS EUROPEENNES

LE 26 MAI 2019

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune et inscrits sur les listes électorales avant le 31 mars 2019 peuvent voter. Ainsi que les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Le bureau de vote de Saint-Girons est transféré à la Mairie (80, allée des Cigales). Le bureau de vote de Vielle (9, allée des Casaous – face au parking de l'église) reste inchangé.

Je vous invite à nous rejoindre pour la tenue des bureaux de vote. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

Les électeurs devront présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale, un titre d'identité.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité sont les suivants :

- Carte nationale d'identité, en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans.
- Passeport, en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans.
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat.
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire.
- Carte vitale avec photographie.
- Carte du combattant avec photographie.

- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie.
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires.
- Permis de conduire.
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

REGLEMENTATION SUR LA DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES (CHIENS, CHATS)

Étant souvent interpellée pour des problèmes de divagation d'animaux domestiques sur la commune, je tiens à vous rappeler, avec le policier municipal, la définition des chiens et des chats en état de divagation selon l'article L 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Définition du chien errant « en divagation » : est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau,

- n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

- est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m.

Le chat errant « en divagation » : est considéré comme en état de divagation tout chat,

- non identifié à plus de 200 m des habitations.
- trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.
- saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui et dont le propriétaire n'est pas connu.

Que risque le propriétaire de l'animal ?

Au terme de l'article L 211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Maire est tenu d'intervenir (via la Police Municipale) pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre un arrêté municipal a été pris afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

- La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe (17 €).
- Le Code de la Route prévoit également une sanction par une contravention de deuxième classe (35 €).

Que devient l'animal ?

Tout animal trouvé en divagation est capturé et conduit au lieu de dépôt situé Z.A de Delès. Si l'animal est tatoué ou pucé, il sera identifié auprès du fichier central canin, et le propriétaire sera contacté.

S'il n'y a aucun moyen de l'identifier, le chien ou chat trouvé en état de divagation sera conduit au chenil SPA de Capbreton. Le propriétaire devra s'acquitter des frais y afférent, pour récupérer son animal.

La sécurité étant l'affaire de tous, nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme afin de ne pas laisser sans surveillance vos animaux domestiques en dehors de votre propriété.

PLAQUE DE NUMERO DE MAISON

Depuis l'opération Numéruée en 2010, de nouvelles constructions et lotissements ont vu le jour. Des voies ont été créées et une numérotation a été mise en place.

Si vous êtes désireux d'installer sur votre propriété une plaque similaire à celles installées dans l'ensemble du village, je vous invite à faire votre demande auprès du secrétariat de la mairie. La délivrance de plaque est gratuite. Toutes les requêtes seront prises en considération et feront l'objet d'une commande globale dans les mois à venir.

Tous les services de la commune, les élus et moi-même vous souhaitons un bon printemps et une été ensoleillé.

Le Maire,

Karine DASQUET.

CARTE GRISE

Dans le cadre d'un changement de procédure au niveau de l'obtention du certificat d'immatriculation, il est inutile de vous rendre en préfecture ou de la joindre. En effet, les préfectures ne délivrent plus de certificat d'immatriculation.

Elles vous renverront automatiquement via le site de l'ANTS (service publique) si vous avez internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707>.

Ou via un garagiste certifié de votre secteur. Il pourra vous aider dans l'exécution de ce nouveau processus.

BRUITS LIÉS AU COMPORTEMENT INDIVIDUEL

HORS SAISON ESTIVALE

(Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2003)

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



DÉBROUSSAILLEMENT

Nous vous rappelons l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie dans les Landes et notamment sur les actions préventives de débroussaillage autour des maisons.

Cet article précise que tout propriétaire d'habitation, dépendance, chantier, atelier, usine ou terrain non bâti est tenu de débroussailler son terrain jusqu'à une distance minimum de 50 mètres des constructions, y compris sur fonds voisins, faute de quoi après mise en demeure, il y sera pourvu d'office à ses frais par les soins de l'administration.

Téléphone préfecture : 05.58.06.58.06

INCINERATION

Rappel concernant les incinérations (Arrêté Préfectoral du 1^{er} juin 1991).

Aucune incinération ne peut être exécutée du 15 mars au 14 octobre.

Toutefois, dans la mesure où il juge après avis de la police municipale, qu'une opération n'est pas de nature à engendrer des risques d'incendie, le Maire peut déroger à ce principe, par la voie d'une autorisation écrite dont le formulaire est à demander en mairie, auprès de la police municipale. L'autorisation du Maire sera transmise au SDIS des Landes pour instruction (sous 8 jours). Après avis favorable ou défavorable du SDIS le demandeur sera informé par la Mairie.

ESCAL

Education - Sport
Culture - Activités de Loisirs



MAISON POUR TOUS

Renseignements pratiques

05 - 58 - 47 - 94 - 98

06 - 45 - 74 - 65 - 51

07 - 86 - 01 - 92 - 37

La Maison Pour Tous se situe au **356, route de Pichelèbe, à Vielle**, dans l'ancien appartement communal sise à proximité du groupe scolaire « Les Petits Lièvres du Marensin ».

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h 00 - 12 h 30
14 h 00 - 17 h 00
Mardi : 9 h 00 - 12 h 30
14 h 00 - 17 h 00
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
13 h 00 - 15 h 00
Jeudi : 9 h 00 - 12 h 30
14 h 00 - 17 h 00
Vendredi : 9 h 00 - 12 h 30
14 h 00 - 17 h 00

MEDIATHEQUE

Renseignements pratiques

05 - 58 - 47 - 94 - 62

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15 h 00 - 18 h 00
Mercredi : 15 h 00 - 18 h 00
Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00
Vendredi : 15 h 00 - 19 h 00
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

Prêts :

4 documents pour un mois renouvelable dont un CD, un DVD et une revue (sauf numéro en cours) pour une semaine.

Abonnement :

5 € par an.

Gratuit pour les moins de 18 ans.

Internet :

Gratuit.

Contact : 05.58.47.94.62

Adresse mail :

mediatheque@villesaintgiron.fr

Service ESCAL

MEDIATHEQUE

PRIX DES LECTEURS 2019

Pour 2019, nous vous proposons une sélection de quatre livres sur le thème de la littérature européenne.

Comme les années précédentes, les lecteurs inscrits s'engagent à lire les quatre livres sélectionnés.

Vous pouvez emprunter les ouvrages dans les bibliothèques, entre le mois d'avril 2019 et le mois de mars 2020.

« Brexit romance » de Clémentine BEAUVAIS

Juillet 2017 : un an que le Royaume-Uni a voté en faveur du Brexit. Ce qui n'empêche pas la rêveuse Marguerite Fiorel, jeune soprano française, de venir à Londres par l'Eurostar pour chanter dans Les Noces de Figaro. À ses côtés, son cher professeur,

Pierre Kamenev. Leur chemin croise celui de Justine Dodgson, créatrice d'une start-up secrète, Brexit Romance. Son but ? Organiser des mariages blancs entre Français et Anglais... pour leur faire obtenir le passeport européen. Un flamboyant lord anglais, Cosmo Carraway, voudrait bien se trouver une petite française par ce truchement-là, mais une qui soit bien traditionnelle, comme il sied à son milieu. Pas facile d'arranger ce genre d'alliances sans se faire des nœuds au cerveau - et au cœur !

« Le livre du roi » d'Arnaldur INDRIDASON

Copenhague, 1955. Valdemar, un étudiant en histoire, se lie d'amitié avec un professeur spécialisé dans les sagas islandaises, un peu fantasque, alcoolique à ses heures perdues. Il découvre grâce au vieux professeur que l'une d'entre elles, *Le Livre du roi*, a été dérobée pendant la Seconde Guerre mondiale par les nazis. En apparence, c'est un vieux parchemin crasseux mais il s'agit d'un trésor inestimable de la culture islandaise pour lequel certains sont prêts à voler, et même à tuer. Ensemble, ils vont traverser l'Europe dans une quête effrénée à la recherche du manuscrit convoité, et vivront une aventure qui marquera leur vie à jamais.

« En camping-car » d'Ivan JABLONKA

« Soyez heureux ! » rugit le père au volant du camping-car cet été 1986. Cette injonction au bonheur témoigne d'une curieuse revanche sur la vie, pour un enfant issu de la Shoah, d'avoir vécu les meilleurs moments de sa jeunesse en combi « Volkswagen ». Le camping-car nous a emmenés au Portugal, en Grèce, en Turquie, en Sicile, à Tolède, à Venise. Il était pratique, génialement conçu. Il m'a appris à être libre, nous offrant une vie bringuebalante et émerveillée, sans horaires

ni impératifs. Ivan Jablonka esquisse une socio-histoire de son enfance, transformant l'autobiographie en récit collectif, portrait d'une époque, l'Europe des années 1980. **Prix essai France Télévisions 2018.**

« La Capitale » de Robert MENASSE

La capitale, c'est Bruxelles. Un cochon en liberté fait soudain irruption, près de la place de la Bourse, bousculant tout sur son passage. Un échantillon d'Européens d'aujourd'hui, dont les destins vont se croiser par la suite, sont les témoins médusés de cet événement incongru. Au même moment, un homme est tué par balle dans le même quartier, et un employé à la Commission européenne est témoin du bruit du coup de feu. Tous ces protagonistes vont participer à ce récit entremêlé. Une satire savoureuse des travers des institutions européennes. Mais aussi un acte de foi dans la légitimité politique de l'Europe et un rappel énergique de ce qui la fonde. Entre roman d'espionnage et roman policier, à travers l'hallucinante enquête sur un mystérieux assassinat, un humour très noir surnage dans ce roman léger seulement en apparence. **Prix allemand du Livre 2017.**

LUDOTHEQUE

Le premier étage de la médiathèque a été réaménagé en ludothèque. Jeux d'adresse, de stratégie, de mémoire, coopératifs, jeux de cartes, de plateau, classiques et nouveautés....

Vous pourrez, seul ou en famille venir passer un moment de détente autour du jeu et prolonger ce plaisir chez vous en empruntant les jeux.

Un espace jeux adapté attend aussi les plus jeunes : dinette, garage, poupées...

BÉBÉS LECTEURS

Venez partager avec votre enfant des moments de complicité.

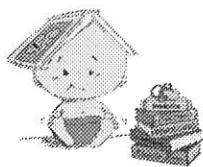
Contes, comptines, historiettes et autres fabulettes, jeux de doigts... pour petites z'oreilles de 0 à 3 ans.

A partager en famille !

Prochain accueil **les mercredis 22 mai et 19 juin.**

Mercredi 19 juin à 10 h 00, la compagnie Les Passagers du vent vous proposera le spectacle.

« Avant que l'Homme soit, était... », Contes amérindiens mis en musique.



MEDIALANDES

Medialandes.fr fait peau neuve et enrichit son offre

Lancé en 2013, le site medialandes.fr, portail des médiathèques des Landes, réunit 130 bibliothèques partenaires. Avec ses 2 millions de pages vues en 5 ans, medialandes.fr a trouvé sa place auprès des bibliothécaires landais et des usagers.

Un nouveau site internet medialandes.fr est mis en service depuis le mardi 2 octobre 2018.

De nouveaux services disponibles

Grâce à Medialandes.fr, toutes les médiathèques, de la plus petite à la plus

grande, seront dotées des outils professionnels les plus récents.

► Création de deux espaces bien identifiés, l'un dédié aux professionnels, l'autre au grand public, pour une information plus accessible.

► Une déclinaison locale de medialandes.fr pour les bibliothèques qui le souhaitent permettant une relation plus proche et plus conviviale pour chaque usager.

► Accès à la nouvelle application mobile «Ma Bibli» accessible depuis smartphone ou tablette pour réserver ses documents. Disponible sur Apple Store et Google Play.

De nouvelles ressources pour enrichir la médiathèque en ligne !

medialandes.fr, c'est aussi une médiathèque numérique accessible 24h/24, 7j/7 avec de la musique gratuite en streaming à présent

accessible depuis smartphone des films et aussi des courts-métrages de l'auto-formation, perfectionner son anglais, apprendre l'espagnol ou le japonais, prendre des cours de guitare et de yoga, réviser pour le brevet et le bac

► des livres

► un nouveau catalogue de bandes dessinées

► de la presse hebdomadaire ou mensuelle

► un espace sécurisé pour les enfants jusqu'à 10 ans : contes pour les tout-petits, films d'animation pour les plus grands, jeux éducatifs, etc...

Connectez-vous !

Pour en bénéficier, il suffit d'être inscrit dans l'une des médiathèques des Landes.

medialandes.fr, réseau dense et de proximité, c'est la possibilité de disposer de ressources culturelles, où que l'on soit, 24h/24h, 7j/7 !

LES COCOSATES RANDONNEURS



Jeudi 2 mai : RDV P du lac, 8 h 45, Soustons, covoiturage 2 €, restaurant ou pique-nique.

Jeudi 2 mai : salle de Vielle, 18 h 30, réunion préparatoire séjour Lot.

Jeudi 9 mai : RDV P du lac, 8 h 45 ou 9 h 00 OT, Lit et Mixe (Isabelle LESBATS).

Du dimanche 12 au vendredi 17 mai : séjour dans le Lot pour 29 Cocosates.

Jeudi 16 mai : RDV OT, 13 h 45, rando (Isabelle CLAVERIE).

Jeudi 23 mai : RDV P du lac, 6 h 45, Etcharry; covoiturage 6 €.

Jeudi 30 mai : RDV P du lac, 8 h 45 ou 9 h 00 OT, Lit et Mixe, Plaine de Pigeon, covoiturage, 1,50 €.

Jeudi 6 juin : RDV P du lac, 8 h 45, Linxe, le jardin Marguerite.



MARENSIN FC

PARLONS FOOTBALL !!

Depuis plusieurs années notre club accueille une centaine d'enfants sur les terrains de Taller et de Vielle-Saint-Girons venant de tous les villages de la communauté des communes Côtes Landes Nature.

La fin de saison approche et nous commençons déjà à préparer la prochaine, un projet sportif sur 3 ans a été présenté,

tout d'abord aux élus des 2 communes, à la communauté des communes à Castets, puis aux éducateurs, dirigeants et parents du club.

Notre volonté est de s'installer durablement parmi les clubs de référence en matière de qualité d'enseignement dans le département. Notre priorité restera de former nos jeunes, de les faire progresser dès leur plus jeune âge et de les voir évoluer en séniors. La plupart de nos éducateurs et éducatrices sont formés, nous allons pouvoir travailler sereinement et obtenir notre 2^{ème} label de l'école de foot en 2020, gage de qualité de la FFF.

Nous avons aussi un rôle éducatif, nous allons mettre en place avec les enfants diverses actions d'éco-citoyenneté (ramassage de déchets à la plage), sensibilisation à certaines difficultés de la vie... A travers le football, nous pouvons transmettre des valeurs morales, éducatives et sportives et favoriser l'insertion sociale des jeunes en contribuant à les rendre plus équilibrés, épanouis et citoyens.

Le club déjà structuré, recherche des bénévoles sur le volet sportif pour aider à l'encadrement des équipes, des personnes qui souhaitent se lancer dans l'arbitrage (matches rémunérés), ou du simple dirigeant pour tenir une buvette, préparer le goûter des enfants....

Nous recherchons aussi à embaucher un service civique, un jeune de 18 à 25 ans pour des missions sur l'école de foot, environ 20 heures par semaine avec une rémunération, (CV à envoyer au marensinfc@hotmail.fr).

Quelles que soient vos compétences, vous avez un peu de temps à nous consacrer, vous avez de nouvelles idées, on est

preneur, il n'est pas nécessaire d'être licencié pour apporter un peu d'aide.

Jérôme Daverat
Président Marensin FC
Téléphone : 06.83.46.02.13

LA REMISE DU MARENSIN



Depuis quatre ans, notre association fonctionne bien et nous avons acquis une reconnaissance au niveau communal et intercommunal.

Dans notre local, ouvert à tous, de très nombreux objets attendent les « chineurs » qui trouvent leur bonheur à tout petit prix.

L'argent ainsi récolté nous permet d'aider des familles en difficulté en leur apportant une aide sous forme de bons d'achats alimentaires.

Nous assurons des permanences le lundi, mercredi et vendredi de 15 h 00 à 17 h 00 (le local est situé dans la cour derrière la salle des fêtes de Saint-Girons).

Nous remercions toutes les personnes qui par leurs dons (meubles, électroménager, linge de maison, vaisselle, livres, jouets, bibelots ...) nous permettent de renouveler régulièrement notre stock.

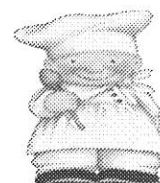
Tout objet peut nous être remis aux jours et heures de permanences (hors vêtements et chaussures que nous ne pouvons accepter). Merci de ne rien déposer devant la porte, les vols étant fréquents et systématiques.

Encore un grand merci à tous de votre générosité.

N'hésitez pas à faire un détour par la « Remise du Marensin ».

Les bénévoles de l'association.

RUBRIQUE GASTRONOMIQUE



BISCUIT COCO AUX FRAISES

Préparation : 20 minutes

Cuisson : 35 minutes

Ingrédients pour 4 personnes

- 250 grammes de fraises
- 3 œufs
- 80 grammes de beurre
- 150 grammes de farine
- 1 cuillère à café de levure chimique
- 150 grammes de sucre en poudre
- 40 grammes de noix de coco râpée
- 2 brins de menthe

Etapes de préparation

Rincez les fraises et équeutez-les.

Découpez 100 grammes en petits dés et mélangez-les avec 40 grammes de noix de coco.

Préchauffez le four thermostat 6 (180 °C). Beurrez un moule à manqué rectangulaire. Réduisez le beurre en pommade puis incorporez le sucre et les œufs pour obtenir une préparation homogène.

Ajoutez la noix de coco restante, la farine et la levure.

Incorporez enfin délicatement les dés de fraises préparés.

Versez la pâte dans le moule et enfournez 40 minutes.

Démoulez, laissez refroidir puis découpez en parts individuelles. Décorez de fraises en rondelles et de feuilles de menthe.

Astuces et conseils

Utilisez une noix de coco fraîche. Videz-la de son eau et cassez-la. Retirez la peau marron avec un économe et râpez la pulpe blanche. Conservez ce qui n'a pas été utilisé dans du lait.

Bon appétit !

TRUCS ET ASTUCES



Comment se débarrasser des mouches avec des répulsifs naturels ?

Les clous de girofle

Piquez des citrons ou des oignons de plusieurs clous de girofle. Renouvelez l'opération toutes les deux semaines. C'est une bonne méthode pour **se débarrasser des mouches** au plus vite.

La lavande

Si vous avez de la lavande dans votre jardin, profitez-en pour l'utiliser contre les mouches. Celles-ci sont repoussées par l'odeur. Déposez des sachets de lavande dans toutes les pièces de votre maison. C'est un excellent répulsif anti mouches.

Le vinaigre blanc

Disposez dans votre maison des petites coupelles remplies de vinaigre blanc. Ici encore c'est l'odeur qui les fera fuir.

Le basilic et la menthe

Ces plantes dégagent un parfum très désagréable pour les mouches. Si vous mettez des pots de basilic ou de menthe à vos fenêtres, il y a de grandes chances que les mouches ne rentrent plus dans votre maison.

CALENDRIER

Samedi 4 mai – Fête de Vielle

Concours de pétanque (14 h 30)

Diner en musique

(13 € adulte) – (6 € enfant)

Bal

Bodega

Dimanche 5 mai – Fête de Vielle

Apéritif offert (le midi)

Loto à 16 h 00

Samedi 11 mai – Repas portugais

Organisé par Unis Vers

Vendredi 17 mai – Concours de belote

Organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 1^{er} juin – Loto

Organisé par Rencontres et Loisirs

Lundi 10 juin – Loto

Organisé par le Pala Club

Vendredi 14 juin

Spectacle de fin d'année

Organisé par ESCAL

Samedi 15 juin – Tournoi de foot

Organisé par le Marensin FC

Vendredi 21, Samedi 22, Dimanche 23 juin

Exposition aquarelle – Salle des fêtes Vielle

Dimanche 23 juin – Gala des Pelitrons

Salle des sports Vielle

Samedi 29 juin – Kermesse de l'école

Salle des sports Vielle

